



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} octobre 2021
Français
Original : anglais

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2584 (2021), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2022 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à la résolution. On trouvera dans le présent document les principaux faits survenus au Mali depuis la publication du rapport précédent ([S/2021/519](#)), en date du 1^{er} juin 2021.

II. Principaux faits nouveaux

2. La période considérée a été marquée par un changement à la tête du Gouvernement de transition, à la suite du coup d'État du 24 mai. Le 20 juillet, le nouveau Président du Gouvernement de transition, le colonel Assimi Goïta, a été la cible d'une tentative d'assassinat à la grande mosquée de Bamako. Bien que le plan d'action du nouveau Gouvernement ait été approuvé le 2 août par le Conseil national de transition, organe législatif de la transition, les préparatifs des élections législatives et présidentielle programmées pour février et mars 2022 et devant mettre un terme à la transition ont pris du retard. Parallèlement, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, signé en 2015, n'a que peu progressé, l'attention des principaux acteurs politiques s'en étant détournée.

A. Transition politique

3. Après le coup d'État du 24 mai, un nouveau Président et un nouveau Premier Ministre du Gouvernement de transition ont pris leurs fonctions. Le 7 juin, le colonel Assimi Goïta, ancien Vice-Président du Gouvernement de transition, a été investi à la présidence. Le même jour, il a nommé le Président du Comité stratégique du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP), Choguel Maïga, Premier Ministre du Gouvernement de transition. Ces changements ont été accueillis de façon mitigée. Certains acteurs politiques s'en sont félicités et ont dit espérer que les nouvelles autorités sauraient surmonter les défis auxquels le Mali se heurtait et avancer vers un rétablissement de l'ordre constitutionnel, tandis que d'autres ont émis des réserves et critiqué le nouveau Gouvernement.



4. Le 11 juin, le Président a pris un décret portant nomination d'un nouveau Gouvernement composé de 28 membres. Onze ministres du cabinet précédent ont conservé leurs portefeuilles, dont le colonel Sadio Camara, le lieutenant-colonel Abdoulaye Maïga et le colonel-major Ismaël Wagué. Le colonel Modibo Kone, qui était jusqu'alors Ministre de la sécurité, a été nommé Directeur général de la sécurité d'État. Le M5-RFP, qui avait boycotté le précédent gouvernement, s'est vu attribuer sept ministères. Le nouveau Gouvernement comprend des représentants des groupes armés signataires, des syndicats et de la société civile. Il compte six femmes, soit 21,4 % de ses membres, ce qui est bien inférieur au minimum légal fixé à 30 %.

5. Plusieurs partis et mouvements politiques ont critiqué le nouveau Gouvernement. Ensemble pour le Mali, l'Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice, le Parti pour la renaissance nationale et le Rassemblement pour le Mali ont jugé qu'il n'était pas assez inclusif. Le Secrétaire général du principal syndicat malien, l'Union nationale des travailleurs du Mali, a déploré que le nouveau Gouvernement ne compte parmi ses membres que deux syndicalistes, ce qui est selon lui insuffisant pour pouvoir répondre aux doléances des travailleurs. À l'inverse, le Forum des organisations de la société civile a salué la composition du nouveau cabinet, dont fait partie son président, Bakary Doumbia.

6. Après sa nomination, le Premier Ministre a entamé des consultations avec les parties prenantes nationales au sujet de la création d'un organisme unique de gestion des élections et de la tenue d'assises nationales de la refondation, large dialogue national sur la réforme depuis longtemps réclamé par le M5-RFP. En juillet, le Gouvernement a annoncé qu'un organisme de gestion des élections allait être créé, puis confirmé son intention d'organiser ce dialogue national avant la fin du mois de septembre.

7. Le 20 juillet, le Président a été la cible d'une tentative d'assassinat à la grande mosquée de Bamako, où il assistait à la célébration de l'Eïd al-Adha. Le suspect a été maîtrisé et arrêté. Le 21 juillet, les autorités ont ouvert une enquête. Le 25 juillet, le Gouvernement a annoncé que le suspect était décédé pendant la garde à vue, mais que l'enquête se poursuivrait, les éléments recueillis indiquant que le suspect n'avait pas agi seul.

8. Le 30 juillet, le Conseil national de transition a convoqué, à la demande du Président et du Premier Ministre du Gouvernement de transition, une session extraordinaire au cours de laquelle le Premier Ministre a présenté le plan d'action du Gouvernement. Le plan s'articule autour de quatre axes, définis par le gouvernement précédent, à savoir : a) renforcement de la sécurité nationale ; b) réformes politiques et institutionnelles ; c) mise en œuvre « intelligente » de l'Accord ; d) organisation d'élections crédibles. Le Conseil national de transition a examiné le plan, qu'il a approuvé le 2 août, avec 102 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions. Dans l'ensemble, ce plan a été bien accueilli par les partis politiques et les groupes de la société civile, même si plusieurs acteurs politiques ont exprimé des doutes quant à sa faisabilité, compte tenu du délai et des ressources limités.

9. Le 26 août, l'ancien Premier Ministre, Soumeylou Boubeye Maïga, et l'ancien Ministre de l'économie et des finances, Bouare Fily Sissoko, ont été arrêtés en raison d'irrégularités présumées dans l'achat d'un avion présidentiel et d'équipements militaires pendant le mandat de l'ancien Président Ibrahim Boubacar Keïta.

10. Le comité local de suivi de la transition, composé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MINUSMA ainsi que de représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine au Mali, a tenu, avec les autorités de transition et les interlocuteurs nationaux, des réunions au cours desquelles il a appelé à la hiérarchisation des

réformes et à la publication d'un calendrier actualisé des élections prévues pour février 2022. Par ailleurs, il a ouvert la voie à la poursuite de l'implication des acteurs régionaux et internationaux en faveur du processus de transition.

11. L'Envoyé spécial et Médiateur de la CEDEAO au Mali, l'ancien Président du Nigéria, Goodluck Jonathan, s'est rendu en mission à Bamako les 8 et 9 juin et du 5 au 7 septembre afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO. Après s'être réunie avec les autorités de la transition et des représentants du corps diplomatique, la délégation a publié un communiqué, le 9 juin, dans lequel elle a engagé les autorités de transition à respecter leurs engagements relatifs à la mise en œuvre de l'Accord, redemandé qu'un gouvernement inclusif soit formé et exhorté les autorités à déterminer les mesures à prendre en priorité au cours des mois à venir, notamment pour ce qui est de la tenue d'élections inclusives, transparentes et crédibles. À l'occasion de la visite effectuée en septembre, M. Jonathan et sa délégation ont tenu des consultations avec le Président et le Premier Ministre du Gouvernement de transition, des membres du corps diplomatique accrédités au Mali et d'autres parties prenantes clés, à savoir les partis politiques, les groupes armés signataires, les organisations de la société civile et les chefs religieux. Les discussions ont principalement porté sur les progrès enregistrés dans le cadre de la transition, notamment sur les mesures prioritaires du Gouvernement et les préparatifs des élections.

12. Le Médiateur a présenté son rapport lors d'une session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, tenue par visioconférence le 8 septembre. Le 16 septembre, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO ont redemandé que le calendrier de la transition soit strictement respecté et que les élections présidentielle et législatives soient effectivement organisées en février 2022. De plus, ils ont décidé d'imposer des sanctions ciblées contre toutes les personnes entravant le bon déroulement de la transition.

13. Le 27 août, comme suite aux efforts du comité local de suivi de la transition, le Gouvernement a levé toutes les restrictions qui pesaient sur l'ancien Président Bah N'Daw et l'ancien Premier Ministre Moctar Ouane, qui étaient assignés à résidence depuis le mois de mai.

Préparatifs des élections

14. Au cours de la période considérée, de grosses difficultés ont entravé les préparatifs des élections présidentielle et législatives prévues pour février et mars 2022. Le coup d'État du 24 mai et ses conséquences ont retardé certaines activités essentielles, notamment la révision et la vérification des listes électorales, mais pas l'achèvement de l'opération spéciale d'inscription des électeurs lancée en décembre 2020, qui s'est conclue le 30 juin (après avoir permis d'inscrire 789 403 personnes sur les listes). En outre, les mécanismes de coordination mis en place en avril dans l'objectif de parvenir à un consensus au sujet des opérations électorales ont été suspendus, supplantés par les consultations relatives à la création d'un organisme indépendant de gestion des élections.

15. La MINUSMA a poursuivi ses activités visant à favoriser des conditions propices aux élections. Dans ce cadre, elle a organisé une série d'ateliers portant sur la transparence électorale (du 17 au 30 juin), le rôle des médias et des médias sociaux (les 1^{er} et 2 juillet) et les droits humains et l'incidence des médias sociaux sur les élections (du 29 juin au 8 juillet). En outre, elle a fourni deux installations de stockage du matériel électoral pour les régions du nord, en juin, et dispensé un soutien technique spécialisé aux fins du renforcement des capacités des membres de la Cour

constitutionnelle et du Conseil national de transition. Par ailleurs, la communauté diplomatique à Bamako a entamé des préparatifs en vue d'apporter un appui aux opérations électorales.

B. Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

16. Les parties à l'Accord n'ont pas été en mesure d'avancer réellement vers son application intégrale, en raison, principalement, de divergences persistantes.

17. Le 29 juin, le Comité de suivi de l'Accord a tenu sa quarante-troisième session à Bamako, près de six ans jour pour jour après la signature de l'accord. Il a exhorté toutes les parties prenantes à renouveler leur engagement, afin de permettre au peuple malien de profiter des dividendes du processus de paix. Le Ministre de la réconciliation nationale, chargé de la mise en œuvre de l'Accord, a souligné que des progrès avaient été faits en ce qui concernait, notamment : la nomination d'autorités par intérim dans les régions de Ménaka et Taoudenni et l'opérationnalisation des cercles d'Achibogho et d'Almoustarat ; l'élaboration d'un projet de loi sur la création d'une police territoriale à soumettre au Conseil national de transition ; le déploiement de la troisième compagnie du bataillon des forces armées reconstituées à Kidal, le 25 juin ; la reprise des réunions du Comité technique de sécurité, le 8 juin. La MINUSMA a informé le Comité de suivi de l'Accord des recommandations formulées par la Commission d'enquête internationale. Les mouvements signataires se sont engagés à travailler en étroite collaboration avec la Commission et la Mission mettra en place un mécanisme aux fins du suivi de l'application des principales recommandations.

18. Le 27 juillet, lors de la quarante-quatrième session du Comité de suivi de l'Accord, la Médiation internationale s'est dite préoccupée par l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord, rappelant qu'elle était prête à aider les parties maliennes à donner suite aux recommandations du Comité non encore appliquées, notamment celles relatives : à l'opérationnalisation des bataillons de l'armée reconstituée à Gao, Kidal et Tombouctou et à la mise en place d'une compagnie reconstituée à Ménaka ; au déploiement des 1 265 combattants restants dans le cadre du processus accéléré de démobilisation, désarmement et réintégration ; à la reprise des discussions concernant le projet de loi sur la création d'une police territoriale ; au lancement des 16 projets autorisés au titre du Fonds pour le développement durable.

Désarmement, démobilisation et réintégration, et redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées, réformées et inclusives

19. En dépit des efforts de la MINUSMA et de la Médiation internationale, la mise en œuvre des dispositions de l'Accord relatives à la sécurité et à la défense n'a que très peu avancé. Les mouvements signataires ont continué de subordonner tout progrès dans ce domaine à la conclusion d'un accord avec le Gouvernement sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration ainsi qu'à des avancées sur le plan des réformes institutionnelles.

20. Le 23 juin, les 111 soldats restants du bataillon des forces armées reconstituées de Kidal qui avaient été intégrés aux forces de défense et de sécurité ont été redéployés de Bamako et Gao à Kidal, escortés par un convoi de la MINUSMA. Le 23 août, avec le soutien de la MINUSMA, 241 soldats des Forces armées maliennes reconstituées ont été redéployés de Bamako à Ménaka, pour compléter le bataillon.

21. Au 28 août, 2 300 combattants avaient suivi le processus accéléré de désarmement, démobilisation et réintégration. Sur ce nombre, 1 765 avaient été formés et intégrés aux Forces de défense et de sécurité maliennes, contre 3 000 prévus

initialement. La plupart des soldats intégrés avaient été redéployés dans les quatre bataillons reconstitués de Gao, Kidal, Ménaka et Tombouctou. Les bataillons reconstitués de Gao, Ménaka et Tombouctou effectuaient des patrouilles régulières ainsi que d'autres tâches, selon les besoins des Forces armées maliennes. Celui de Kidal n'était, quant à lui, pas encore pleinement opérationnel, mais avait déjà effectué une première patrouille le 26 août, à titre symbolique.

22. La MINUSMA continue d'offrir des conseils techniques et un soutien logistique et financier aux fins de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, notamment des aspects de l'Accord pour la paix et la réconciliation qui ont trait au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration. La Mission a organisé une formation au sujet de la réforme du secteur de la sécurité et du processus de désarmement, démobilisation et réintégration à l'intention d'une centaine d'agents des Services de la protection civile ainsi que des activités de renforcement des capacités à l'intention des inspecteurs et inspectrices des armées et de la gendarmerie.

Police territoriale

23. Le 1^{er} juillet, un projet de loi sur la création d'une police territoriale a été soumis au Conseil national de transition pour examen et adoption. À l'issue des premières discussions, l'organe législatif a renvoyé le document au Gouvernement, où il fera l'objet de nouvelles consultations entre toutes les parties prenantes.

Zone de développement des régions du nord

24. Aucun progrès n'a été enregistré s'agissant des neuf projets approuvés dans le cadre de la Zone de développement des régions du nord. Par ailleurs, la lenteur des négociations relatives au transfert du siège de la Zone de Gao à Bamako a continué d'entraver la mise en œuvre du programme.

Participation des femmes au processus de paix et au processus politiques

25. La nomination, comme suite aux recommandations formulées lors de la cinquième réunion de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord à Kidal, de 15 femmes supplémentaires aux mécanismes de suivi de l'Accord, dont 3 au Comité et 12 aux quatre sous-comités thématiques, n'est toujours pas effective, des différends opposant les deux factions de la Plateforme. Les travaux tendant à créer un observatoire indépendant des femmes chargé de suivre la participation des femmes au processus politique et au processus de paix et d'évaluer les incidences de la mise en œuvre de l'Accord pour les populations vulnérables sont en cours.

C. Stabilisation et rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre du pays

26. Pendant la période considérée, le centre du Mali est resté en proie aux violences intercommunautaires, dont l'intensité a toutefois considérablement varié d'une région à l'autre. Un très grand nombre d'atteintes à la sécurité a encore été enregistré à Douentza. Les chiffres ont augmenté fortement à Niono et plus modérément à Djenné et Bankass. En revanche, une baisse a été constatée à Koro, Bandiagara et Mopti. Dans l'ensemble, le nombre d'enlèvements de civils et de vols de bétail, de céréales et de biens a augmenté, notamment dans les régions de Bandiagara et de Douentza.

27. Dans le cercle de Niono (région de Ségou), la situation sur le plan de la sécurité est restée très préoccupante. Début juillet, la localité de Songho a été encerclée par des groupes extrémistes violents, qui ont assiégié le village, empêchant les agriculteurs locaux d'accéder à leurs champs. L'intensification du conflit armé entre

les chasseurs traditionnels dozos et ces groupes a constraint les habitants de plusieurs villages de la région à fuir.

28. Dans le cercle de Koro (région de Mopti), le blocus qui était imposé depuis le 30 avril par des membres présumés de groupes armés radicaux sur le village de Dinangourou a été levé le 18 août, à l'issue de négociations fructueuses entre ces derniers et les responsables d'une organisation de la société civile basée à Koro.

29. Le 15 juin, face à l'évolution inquiétante de la situation dans le centre du pays, le Représentant spécial du Secrétaire général a lancé un plan d'action d'une durée de 50 jours pour le centre du Mali et inauguré plusieurs projets, financés par la MINUSMA, visant à renforcer l'administration de l'État ainsi que la société civile. Axé autour de plusieurs volets (mission de bons offices politiques, réhabilitation des infrastructures, réconciliation intercommunautaire et renforcement de la confiance envers les institutions de l'État), ce plan vise à accélérer les efforts de stabilisation du centre soutenus par l'ONU. À partir de là, d'autres initiatives ont été proposées et sont en cours de mise en œuvre. En parallèle, le Représentant spécial a intensifié ses échanges avec les autorités maliennes afin de les aider à élaborer une stratégie politique de stabilisation du centre dirigée par le Mali. Les autorités ont intensifié leurs efforts dans ce sens. Pour faire face aux besoins immédiats, la Mission a acheminé jusqu'aux villages isolés par les groupes extrémistes plus de 25 tonnes d'aide alimentaire fournies par les Forces armées maliennes. Afin de répondre aux besoins à moyen terme, plus de 24 projets à effet rapide ont été approuvés, pour un montant total s'établissant à plus de 925 000 dollars.

30. La MINUSMA a continué de soutenir les efforts de réconciliation à Ogossagou (cercle de Bankass, région de Bandiagara), entre les deux villages d'Ogossagou Peul et d'Ogossagou Dogon, où des massacres avaient été perpétrés, respectivement en mars 2019 et février 2020. Le 6 août, après plusieurs initiatives de paix soutenues par la MINUSMA, des représentants des communautés peul et dogon sont convenus de mettre en place des mécanismes locaux de règlement amiable des différends.

31. La MINUSMA a poursuivi ses efforts visant à lutter contre la violence communautaire et à favoriser la réconciliation, en partenariat étroit avec les équipes régionales d'appui à la réconciliation. Le 1^{er} juin, une mission conjointe composée de membres de ces équipes, de la MINUSMA et de l'équipe de pays des Nations Unies s'est rendue à Dioungani (cercle de Koro) afin de faire le point sur les progrès accomplis en matière de réconciliation et de mettre en évidence les perspectives offertes par les dividendes de la paix et les possibilités de porter assistance aux rapatriés. Cette mission a ouvert la voie à la tenue ultérieure, du 30 juillet au 1^{er} août, d'un dialogue intercommunautaire à Doua-Pen (municipalité de Dioungani), le but étant de consolider les acquis de la réconciliation.

32. La force de la MINUSMA a poursuivi l'opération Buffalo et planifié les opérations héliportées Beaver (cercle de Douentza) et Badger, à l'ouest du fleuve Niger, toutes deux mises en œuvre conjointement avec la police des Nations Unies afin de renforcer la protection des civils, de porter appui aux composantes civiles de la Mission, de faciliter le rétablissement de la présence et de l'autorité de l'État et de réduire la violence tout en instaurant des conditions favorables à une stabilité à long terme.

Rétablissement de l'autorité de l'État

33. Le rétablissement de la présence et de l'autorité de l'État dans le centre du Mali a continué de poser des difficultés. Au cours de la période considérée, 40 gendarmes, 70 policiers et 7 officiers de la protection civile ont été redéployés dans la région, notamment à Bankass, Koro, Sofara et Somadougou. Aucun membre des autorités

judiciaires n'a été redéployé dans le centre du pays en raison de l'insécurité qui y règne toujours ainsi que de l'absence ou de la faiblesse des services administratifs de l'État dans les zones concernées.

34. En dépit des mauvaises conditions de sécurité, la construction de la nouvelle prison de Koro a été achevée en août, avec l'appui de la MINUSMA, ce qui contribuera à améliorer la sécurité et les conditions de détention.

Lutte contre l'impunité

35. Les autorités ont continué de s'employer à enquêter sur les graves violations des droits humains et autres atteintes à ces droits commises au Mali et à en poursuivre les auteurs présumés. Le 30 juin, la cour d'assises de Mopti a rendu son jugement dans l'affaire de l'attaque du village de Koulogon Peul (cercle de Bankass), au cours de laquelle 37 personnes avaient été tuées et des bâtiments incendiés et pillés. Les 12 accusés ont été reconnus coupables des chefs d'inculpation retenus contre eux (association de malfaiteurs et détention illégale d'armes de guerre) et condamnés à mort par contumace.

36. Avec l'appui de la MINUSMA, 42 membres des autorités judiciaires de Mopti ont été formés aux procédures de justice militaire et à la notion de compétence matérielle, le but étant d'accélérer les enquêtes relatives aux infractions commises par les Forces armées malientes et de prévenir la commission de nouvelles infractions.

D. Évolution de la situation régionale

37. Les forces nationales et internationales ont poursuivi leur action contre les groupes terroristes armés dans le Sahel. Ces derniers sont toutefois restés actifs et ont même étendu leur présence et leur influence, en particulier dans la zone des trois frontières, où de fréquentes attaques ont été enregistrées. Le 9 juillet, les chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel et de la France se sont réunis lors d'un sommet pour évaluer la situation sur le plan de la sécurité au Sahel et faire le point sur l'application des recommandations formulées lors du sommet tenu à N'Djamena, ainsi que pour échanger au sujet de la reconfiguration annoncée de l'opération Barkhane. Le général de division Oumar Bikimo, du Tchad, a été nommé commandant de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Il remplace le général de brigade Oumarou Namata, du Niger.

38. Le 21 août, le Tchad a annoncé le redéploiement de 600 soldats faisant partie de la Force conjointe, depuis la zone frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Les autorités tchadiennes ont affirmé que cette décision avait été prise à l'issue d'une réévaluation de la présence des groupes armés terroristes dans la région, en coordination avec la Force conjointe.

39. Dans le cadre de consultations régulières, la MINUSMA a continué de se coordonner avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Elle a coopéré avec d'autres acteurs de la région, dont la CEDEAO, la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel et le Secrétariat exécutif du Groupe de cinq pays du Sahel.

III. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité

40. Les groupes terroristes armés de la région ont multiplié les déclarations et intensifié leurs attaques, sur fond de réduction annoncée des effectifs de l'opération Barkhane dans certaines parties du nord du Mali. Le camp de la MINUSMA à

Aguelhok (région de Kidal) a été la cible d'une vague d'attaques sans précédent. Comme indiqué plus haut, dès le début du mois de juillet, la situation s'est considérablement détériorée dans le cercle de Niono (centre du pays), à mesure que le nombre de villages assiégés par les groupes extrémistes violents augmentait.

41. Dans une déclaration du 25 juillet, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a revendiqué huit attaques commises dans le nord du Mali, notamment des attentats à l'engin explosif improvisé et des tirs directs contre les bases et les convois de la MINUSMA à Gao, Kidal, Tabrichat et Tessalit. Ces attaques ont fait suite à l'intensification des appels à l'action lancés par les groupes extrémistes au Mali. Le 20 juin, le nouveau chef d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), Yazid Mubarak, avait ainsi fait une déclaration, incitant à accroître la pression et à multiplier les attaques contre les forces maliennes et étrangères. Par la suite, le 9 juillet, AQMI et le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans ont publié une vidéo conjointe (la première action de communication majeure depuis trois ans), dans laquelle ils ont exhorté leurs combattants à poursuivre la bataille contre les forces locales et internationales.

42. Le camp de la MINUSMA à Aguelhok a lui aussi continué d'être la cible d'attaques. Quelques manifestations ont été organisées afin de demander la relocalisation du camp plus loin de la ville par certains éléments, faisant valoir que le camp constituait une menace pour la sécurité de la population. Les 8 et 25 juillet, le camp a été la cible de tirs roquettes et de mortiers. Le 11 août, il a subi des tirs directs et indirects qui ont blessé trois Casques bleus et trois civils. À la suite d'un dialogue entre des notables locaux et la MINUSMA, les manifestations ont cessé et la situation s'est apaisée.

43. Dans certaines parties du centre du pays, les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées. Le 3 juillet, des éléments extrémistes ont informé les dozos du cercle de Niono (région de Mopti) de leur décision de se retirer d'un accord de cessez-le-feu qui était en vigueur depuis le 14 mars, entraînant une flambée de violences. Les 3 et 4 juillet, lors d'attaques distinctes, quatre agriculteurs bambara ont été tués dans la commune de Dogofri (cercle de Niono). Le 7 juillet, près de 2 000 personnes nouvellement déplacées ont été enregistrées dans la commune. Le 8 juillet, près d'une douzaine de villages de la commune de Diabaly se seraient trouvés menacés ou encerclés par des extrémistes. Le 11 juillet, sept dozos ont été tués dans la commune de Siribala. Le 14 juillet, on a appris que des éléments extrémistes avaient établi une base à l'extérieur de Dogofri même, entraînant une augmentation des cas de harcèlement. En juillet également, le chef de Dan Nan Ambassagou, Youssouf Toloba, a annoncé que tous les Peuls vivant dans les zones sous son contrôle devaient déclarer leur présence aux dozos, sous peine d'être considérés comme des djihadistes et donc exécutés. Le groupe a installé des points de contrôle autour de Petaka et imposé des restrictions de déplacement sur la route après la nuit tombée, sous prétexte d'améliorer la sécurité.

A. Attaques asymétriques et autres

44. Les forces nationales et internationales, la MINUSMA et les groupes armés signataires ont essuyé 69 attaques asymétriques : 42 dans le nord du pays, dont 8 dans la région de Tombouctou, 16 dans la région de Gao, 15 dans la région de Kidal et 3 dans la région de Ménaka ; 27 dans le centre du pays, dont 24 dans la région de Mopti et 3 dans celle de Ségou. Dans le centre, ces chiffres sont en augmentation par rapport à la période précédente, au cours de laquelle 21 attaques avaient été enregistrées contre les forces de sécurité et les groupes signataires.

45. Les forces internationales ont été la cible de huit attaques (dont trois dans la région de Mopti, deux dans les régions de Gao et de Tombouctou et une à Ménaka), qui ont tué une personne et en ont blessé cinq.

46. La MINUSMA a essuyé 31 attaques, dont 15 dans la région de Kidal, 8 dans la région de Gao, 4 dans la région de Mopti et 2 dans les régions de Ménaka et de Tombouctou. En tout, 48 personnes ont été blessées. Un vacataire de la MINUSMA est décédé des suites de blessures qui lui avaient été infligées le 30 juin, lors d'une attaque contre un convoi logistique, dans la région de Gao. Le nombre d'attaques contre la MINUSMA (qui ont fait quatre morts et une cinquantaine de blessés parmi le personnel de maintien de la paix) a donc augmenté par rapport à la période précédente, pendant laquelle on en avait enregistré 14.

47. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été la cible de 31 attaques, dont 17 dans la région de Mopti, 6 dans la région de Gao, 3 dans la région de Ségou, 4 dans la région de Tombouctou et 1 dans la région de Ménaka. Ces attaques ont provoqué la mort de 40 personnes, dont 25 membres des Forces armées maliennes, 14 membres de la police et de la gendarmerie et 1 membre de la Garde nationale, et en ont blessé 72, dont 47 membres des Forces armées maliennes et 25 membres de la police et de la gendarmerie.

48. L'attentat le plus meurtrier a eu lieu le 19 août, à environ 69 kilomètres à l'est de Douentza, dans la commune de Haïré (cercle de Douentza, dans la région de Mopti). Cette attaque complexe contre les Forces de défense et de sécurité maliennes a fait des victimes parmi les Forces armées maliennes (4 morts et 17 blessés) ainsi que dans la police et la gendarmerie (13 morts et 25 blessés).

B. Appui aux institutions de défense et de sécurité maliennes

49. La MINUSMA a continué d'apporter un appui logistique aux Forces de défense et de sécurité maliennes, au Groupe de cinq pays du Sahel, à l'opération Barkhane et à la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes, conformément aux résolutions applicables du Conseil de sécurité et aux accords techniques permanents.

50. Pendant la période considérée, 898 officiers des forces de sécurité maliennes (parmi lesquels 129 femmes) ont été formés, dont 93 (y compris 12 femmes) dans le centre du Mali. La police des Nations Unies a organisé une séance de formation sur les enquêtes postérieures aux explosions dans la région de Mopti. Deux séances de formation ont été organisées au sujet des opérations électorales, en partenariat avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et la Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Mali.

C. Atténuation de la menace des armes légères et de petit calibre et des engins explosifs

51. La MINUSMA a continué de renforcer les capacités nationales en matière d'atténuation des risques d'explosion, notamment en formant les équipes d'intervention des Forces de défense et de sécurité maliennes aux activités de recherche et de détection d'explosifs en appui au redéploiement de ces dernières dans le centre et le nord du Mali.

IV. État de droit

52. La MINUSMA a continué d'apporter son soutien au Mali dans le domaine de l'état de droit. Les 15 et 16 juin, elle a ainsi organisé une formation à la déontologie et à l'intégrité à l'intention de 50 membres du pouvoir judiciaire, le but étant de raffermir la confiance de la population dans les institutions de l'État.

53. La Mission a continué de fournir une assistance technique et matérielle afin de renforcer la sécurité pénitentiaire, notamment en participant à la réhabilitation de la prison de Gao. En juin, elle a organisé des exercices de simulation dans cinq prisons du nord et du centre du Mali à l'intention de 382 représentants des Forces de défense et de sécurité, l'objectif étant d'améliorer la coordination et la mise en œuvre des plans de sécurité. La MINUSMA a également soutenu la mise en œuvre, dans les prisons du pays, de la politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, en prônant la non-violence dans les établissements pénitentiaires, l'adoption d'une politique nationale sur l'intégration sociale des détenus et l'élaboration d'un plan d'action connexe. Par ailleurs, elle a facilité la formation de 136 nouvelles recrues de l'administration pénitentiaire à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus et aux Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes.

54. La MINUSMA et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont continué d'apporter un appui au Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment en organisant, les 21 et 22 juin, des activités de renforcement des capacités des magistrats de première instance et d'appel afin d'améliorer le traitement des affaires de terrorisme.

V. Protection des civils

55. Le nombre d'attaque contre des civils a augmenté, passant de 307 entre la fin mars et la fin mai à 326 pendant la période du 26 mai au 26 août, au cours de laquelle 181 personnes ont été tuées, 145 blessées et 178 enlevées. Comme indiqué plus haut, les conditions de sécurité sont restées volatiles dans le centre du pays, où ont été enregistrées la majorité des attaques de ce type. La population civile a continué d'être victime de violences directes (meurtres et enlèvements) et indirectes (menaces, intimidations et utilisation d'engins explosifs improvisés). Il faut toutefois souligner que la situation a évolué de façon positive dans les cercles de Djenné et de Koro, où le nombre d'attaques contre des civils a continué de baisser ces derniers mois.

56. Dans les régions de Gao et de Tombouctou, les activités des groupes extrémistes violents (enlèvements, actes d'intimidation, imposition de taxes illégales, activités criminelles liées à l'orpaillage illégal et tentatives d'imposer une interprétation particulière de la charia) ont continué de constituer la principale menace pesant sur la population civile. Dans la région de Gourma, les villages accusés de soutenir des groupes extrémistes violents opposés ont subi de nombreuses attaques, au cours desquelles plusieurs civils ont été tués et des maisons brûlées, ce qui a entraîné des déplacements forcés vers les localités voisines. Par ailleurs, la Mission a continué de recevoir des informations selon lesquelles des communautés locales se trouvaient contraintes d'appliquer une version très stricte de la charia, en échange de garanties de sûreté et de sécurité.

57. Les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées dans la région de Ménaka, qui a connu une forte hausse des actes de banditisme à main armée, exacerbée par l'absence persistante d'autorités judiciaires et le rôle antagoniste joué

par les groupes armés signataires. Les mesures prises localement pour sécuriser la ville de Ménaka, dans le cadre de l'initiative « Ménaka sans armes », n'ont eu que des effets à court terme. Qui plus est, les groupes extrémistes violents ont gagné du terrain, prenant le contrôle effectif des principaux axes routiers. Les populations locales ont souvent été infiltrées par des éléments extrémistes, qui les ont extorquées ou, en cas de résistance, les ont contraintes à partir de chez elles. En outre, les affrontements réguliers entre groupes extrémistes violents luttant pour le contrôle du territoire et, parfois, des axes de contrebande ont encore aggravé la crise humanitaire dans la ville de Ménaka, qui a vu arriver de nouvelles vagues de personnes déplacées fuyant la violence.

58. Face à cette situation, la Mission a poursuivi ses initiatives visant à appuyer l'action des autorités maliennes en matière de protection des civils. Dans la région de Tombouctou, la force de la MINUSMA, la police des Nations Unies et les Forces de défense et de sécurité maliennes ont organisé des patrouilles coordonnées afin d'assurer la sécurité des populations dans les zones de tension et de protéger les civils en danger. Dans la région de Gao, les composantes civiles de la Mission ont continué d'utiliser les bases opérationnelles temporaires pour des questions d'accès et pour mener leurs activités. Ailleurs, y compris dans le centre du Mali, ces bases ont servi de point de départ au personnel civil de la Mission, qui a ainsi pu avoir accès à des régions isolées qu'il n'aurait autrement pas été possible d'atteindre. Ce faisant, le personnel a recueilli des informations fondamentales aux fins du suivi assuré par la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies. Bien que ces efforts essentiels aient contribué à prévenir une nouvelle dégradation des conditions de sécurité dans certaines parties du centre du Mali et à limiter ainsi les incidences de cette situation sur la population civile, la Mission ne pourra pas en faire davantage sans capacités supplémentaires.

59. Au cours de la période considérée, 23 civils ont été tués et 13 blessés lors de six attaques à l'engin explosif improvisé perpétrées dans les régions de Koulikoro, Mopti et Gao, ce qui représente une augmentation du nombre de victimes par rapport à la période précédente, pour un nombre d'attaques toutefois similaire.

60. Au cours des six derniers mois, quelque 1 300 cas de violence fondée sur le genre, dont 186 cas de viol, ont été enregistrés dans les régions du centre. La région de Mopti est la plus touchée par ce phénomène.

VI. Situation des droits humains

61. La situation sur le plan des droits humains a continué de se dégrader, du fait, en grande partie, de l'intensification des violences perpétrées par les groupes extrémistes, les groupes armés communautaires et les milices. L'augmentation du nombre de meurtres, d'enlèvements, d'atteintes commises contre des enfants et de violences sexuelles liées au conflit est particulièrement préoccupante, tout comme le sont les informations faisant état de cas d'esclavage. Il est aussi arrivé que des opérations antiterroristes ou militaires menées par les forces nationales ou régionales aient des répercussions négatives sur les droits humains.

62. À cet égard, la MINUSMA a recensé 159 violations des droits humains et 566 atteintes à ces droits (soit 725 au total, ce qui représente 303 cas de plus que pendant la période précédente), à savoir : 17 exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, 198 autres meurtres, 176 cas de blessures, 210 enlèvements ou disparitions forcées ou involontaires, 5 actes de torture ou de mauvais traitements, 119 arrestations ou détentions illégales (y compris des cas de détention notamment prolongée et de violation des garanties d'une procédure régulière dans des affaires de terrorisme),

outre les cas de menace de mort et d'intimidation, de destruction et de pillage de biens civils ainsi que de déplacement forcé.

63. La plupart de ces violations et atteintes ont été commises dans le centre du pays (Bandiagara : 105 cas ; Douentza : 82 cas ; Mopti : 68 cas ; Ségou : 89 cas). D'autres ont également été constatées dans les régions de Bougouni (20 cas), Gao (121 cas), Kayes (42 cas), Kidal (3 cas), Koulikoro (6 cas), Koutiala (3 cas), Ménaka (31 cas), Nara (2 cas), Sikasso (1 cas) et Tombouctou (28 cas), ainsi qu'à Bamako (124 cas). Elles ont été commises par les forces nationales (36 cas), les forces régionales (4 cas), les groupes armés qui ont signé l'accord et le respectent (6 cas), les groupes armés et milices communautaires (171 cas) et les groupes extrémistes (389 cas). Par ailleurs, les autorités judiciaires n'ont pas respecté le droit à une procédure régulière de 119 personnes soupçonnées ou accusées d'être impliquées dans des infractions liées au terrorisme.

64. Le 8 août, des éléments présumés de l'État islamique du Grand Sahara ont mené des attaques simultanées dans au moins deux villages de la commune de Ouattagouna (région de Gao), près de la frontière avec le Niger. Il est ressorti d'une enquête relative aux droits humains menée par la MINUSMA qu'au moins 42 civils, dont un enfant de 10 ans, avaient été tués et que 11 autres avaient été blessés. Par ailleurs, l'enquête a permis d'identifier au moins 17 personnes soupçonnées d'avoir participé aux attaques. Les résultats seront transmis aux autorités maliennes, en appui aux efforts visant à traduire en justice les auteurs de ces crimes.

65. Divers groupes armés ont continué de se livrer à des enlèvements dans le nord et le centre du Mali, essentiellement dans l'optique de contraindre les civils à soutenir leur cause ou de collecter des fonds en demandant des rançons. Plusieurs enlèvements ont également visé le personnel humanitaire et le personnel soignant.

66. Dans les régions du centre, des membres du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans ont attaqué plusieurs villages dans le but d'obliger les habitants à prendre part aux accords de paix conclus localement avec le groupe armé, faisant des victimes parmi la population civile ainsi que des dommages matériels. En outre, les accords de paix ou de réconciliation locaux défendus par les groupes extrémistes étaient souvent contraires aux libertés fondamentales, notamment en ce qui concernait la situation des femmes, et la rupture de ces accords entraînait généralement une brusque flambée de violence, comme cela a été le cas dans la région de Ségou, où des éléments du Groupe et des chasseurs traditionnels dozos s'affrontent depuis le 2 juillet.

67. L'insécurité a continué de s'étendre dans certaines zones des régions du sud, ce qui a eu des effets néfastes sur la situation des droits humains. La MINUSMA a recueilli des informations au sujet d'attaques perpétrées par des groupes extrémistes contre des écoles ainsi que d'une série d'attaques menées par des éléments pro-esclavagistes contre des victimes de formes contemporaines d'esclavage.

68. Les civils ont continué de subir les répercussions de certaines opérations militaires ou antiterroristes conduites par les forces nationales ou régionales. Par exemple, le 31 juillet, des membres des Forces armées maliennes, qui, selon certaines informations, étaient accompagnés d'éléments de la milice Dan Nan Ambassagou, ont sommairement exécuté deux bergers peuls (adultes) du village de Goro (région de Bandiagara), dont l'un devant ses fils âgés de 12 et 14 ans.

69. L'ONU a constaté une augmentation du nombre de violations graves commises contre des enfants. Pendant la période considérée, 228 violations concernant 158 enfants ont été corroborées, contre 172 violations commises contre 126 enfants au cours de la période précédente. La plupart des violations vérifiées ont été attribuées à des éléments armés non identifiés (177 cas) ; les autres ont été attribuées à la Katiba du Macina (19 cas), à la Coordination des mouvements de l'Azawad (10 cas), au

Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (8 cas), aux chasseurs traditionnels dozos (7 cas), aux forces nationales (5 cas), à l'État islamique du Grand Sahara (1 cas) et aux forces internationales (1 cas). Elles ont, pour la majorité, été perpétrées dans les régions du centre (145 cas) ; les autres ont eu lieu dans les régions de Gao (33 cas), de Tombouctou (17 cas), de Kidal (17 cas), de Ménaka (12 cas) et de Koulikoro (3 cas) ainsi qu'à Bamako (1 cas). En tout, 55 enfants (dont 37 garçons, 12 filles et 6 de sexe inconnu) ont été tués (20) ou mutilés (35). Par ailleurs, 82 enfants (74 garçons et 8 filles) âgés de 14 à 17 ans ont été recrutés par des groupes armés ; 66 d'entre eux ont par la suite été séparés de ces groupes et confiés à des acteurs civils de la protection de l'enfance.

70. La tendance à la hausse du nombre d'écoles fermées en raison de l'insécurité s'est poursuivie tout au long de l'année : 1 344 écoles (403 000 élèves) étaient concernées en janvier 2021 et 1 595 (478 500 élèves) en juin. Initialement limitées aux régions du centre et du nord du Mali, ces fermetures ont fini par toucher certaines zones du sud, notamment les régions de Sikasso (115 écoles, soit 34 500 élèves) et de Koulikoro (92 écoles, soit 27 600 élèves).

71. Dans le cadre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, la MINUSMA a recensé trois cas de violence sexuelle liée au conflit perpétrés sur quatre femmes et filles, soit un cas de plus que pendant la période précédente : le 23 juillet, une femme et sa sœur de 16 ans ont été victimes d'un viol collectif commis par quatre hommes armés, dans la région de Ménaka ; le 25 juillet, une jeune fille de 14 ans a été violée par un individu armé dans la région de Ménaka également ; le 25 août, dans la région de Gao, une femme de 30 ans a été victime d'un viol en réunion commis par des hommes armés soi-disant affiliés à la MINUSMA, qui l'avaient trompée en lui promettant un « emploi » à la Mission. Les centres de services intégrés (centres soutenus par l'ONU qui fournissent des soins holistiques aux personnes rescapées de violences sexuelles liées au conflit) de Mopti et de Gao ont enregistré 26 cas de violence sexuelle, dont 6 perpétrés par les Forces de défense et de sécurité maliennes et 20 par des groupes armés non étatiques. Le 18 juillet, la MINUSMA et la police nationale ont signé un accord portant sur l'intégration d'un module consacré à ce type de violences dans le programme d'enseignement de l'école de police, dans le but de renforcer la capacité des policiers et policières de prévenir et de réprimer comme il se doit les cas de violences sexuelles liées au conflit. Les premières séances de formation ont été organisées du 6 au 10 septembre, à l'intention de 700 personnes.

72. En ce qui concerne la lutte contre l'impunité, la MINUSMA a continué de collaborer activement avec les principaux acteurs de l'appareil judiciaire, notamment le Ministre de la justice et des droits de l'homme, afin de faire en sorte que les auteurs de violations graves du droit national et international applicable rendent compte de leurs actes, ce qui est essentiel pour enrayer le cycle de la violence et la propagation de l'extrémisme violent, en particulier dans le centre du Mali.

73. Au 6 septembre, la Commission vérité, justice et réconciliation du Mali avait enregistré 22 507 dépositions de victimes et de témoins et enquêté sur 14 cas emblématiques de violations graves des droits humains et d'atteintes à ces droits. La MINUSMA continue d'apporter son soutien à la Commission.

74. Conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, la MINUSMA a mené 10 évaluations des risques avant de fournir une assistance à des forces autres que celles des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre de l'Accord et des efforts de stabilisation déployés dans le centre.

VII. Situation humanitaire

75. La situation humanitaire a continué de se détériorer. L'encerclement de villages par les groupes armés, les restrictions à la liberté de circulation des civils ou encore le refus d'accès aux services sociaux de base et aux moyens de subsistance sont des tactiques de guerre de plus en plus courantes, notamment dans les conflits intercommunautaires du centre du pays. Ces pratiques ont de graves conséquences humanitaires, qui sont exacerbées par le fait que les intervenants n'ont qu'un accès limité à ces zones. Il en résulte que les mouvements forcés de population ont augmenté, à l'intérieur du territoire comme à l'extérieur, accroissant encore les besoins humanitaires.

76. L'instabilité a continué d'entraîner d'importants mouvements de population. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a presque quadruplé en deux ans et dépassait les 386 000 personnes en juin 2021. Par ailleurs, si quelque 154 000 Maliens et Maliennes ont trouvé refuge dans les pays voisins, le Mali accueille quant à lui près de 48 000 réfugiés, dont 13 000 du Burkina Faso, 17 000 du Niger et 16 000 de Mauritanie, à qui il fournit protection et assistance.

77. Les problèmes d'accès et de protection liés aux activités des groupes armés, à la présence d'engins explosifs improvisés et de mines et au vide sécuritaire sont restés des sujets de vive inquiétude. Ils pèsent sur les civils, tout particulièrement les plus vulnérables. Par ailleurs, afin d'accéder aux zones rurales, il a fallu obtenir l'acceptation des communautés locales et négocier les possibilités de déplacement des acteurs humanitaires.

78. Malgré les efforts en cours, la situation nutritionnelle est alarmante : un enfant sur quatre souffre toujours de malnutrition chronique et 10 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë.

79. Les difficultés liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont persisté. Au 26 août, 14 803 cas et 537 décès avaient été officiellement enregistrés. À ce jour, la campagne de vaccination a permis d'immuniser 267 620 personnes.

80. L'intervention menée pour faire face à la période de soudure de 2021 est en cours ; des 1,3 million de bénéficiaires prévus, 600 000 ont déjà reçu une assistance sous la forme de bons. De plus, une intervention de protection sociale a été mise en place pour contrer les effets socioéconomiques de la COVID-19 ; 181 800 personnes vulnérables sont concernées. En août 2021, le plan de réponse humanitaire était financé à hauteur de 21,7 %. Le financement insuffisant de certains groupes, comme ceux en charge de la protection, de la sécurité alimentaire et de l'éducation, a eu pour effet d'entraver les interventions visant à répondre aux besoins humanitaires et sociaux élémentaires les plus urgents.

VIII. Développement économique

81. La crise de la COVID-19 a réduit à néant une grande partie des progrès réalisés ces dix dernières années en matière de réduction de la pauvreté au Mali. Entre 2011 et 2019, un million de personnes étaient sorties de la pauvreté. On estime qu'en 2020, près de 900 000 personnes y ont sombré. Les répercussions économiques de la pandémie et le ralentissement du commerce international ont pesé sur les recettes intérieures. Le déficit budgétaire malien a augmenté, s'établissant à 5,5 % du produit intérieur brut en 2020, contre 1,7 % en 2019.

82. À la fin de l'exercice 2020/21, c'est-à-dire au 30 juin, la MINUSMA avait utilisé l'intégralité de l'enveloppe annuelle destinée aux projets à effet rapide, soit

4,8 millions de dollars. Sur les 100 projets soutenus par la Mission, 71 ont porté sur les infrastructures et les besoins de base, 17 sur le renforcement des capacités et la formation et 12 sur les moyens de subsistance et la création de revenus. Pendant la période considérée, 24 projets ont été approuvés, dont 18 dans le cadre du plan d'action de 50 jours mis en place par le Représentant spécial du Secrétaire général.

83. Sept projets ont été approuvés au titre du fonds d'affectation spéciale, pour un montant total de 3,5 millions de dollars. Ils visent notamment à : appuyer les préparatifs en vue des élections de 2022 ; renforcer les infrastructures de défense des Forces armées maliennes à Ansongo ; soutenir le peloton d'intervention et de surveillance de la gendarmerie de Gao ; construire et équiper des espaces citoyens destinés à accueillir les victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre et les comités locaux de sécurité ; faciliter la construction de dortoirs réservés au personnel féminin dans trois commissariats et trois gendarmeries des régions de Gao, de Mopti et de Tombouctou.

IX. Communications externes

84. La MINUSMA a développé ses activités de communication, mettant en valeur son action, ses succès et ses réalisations sur les plans politique et militaire dans des articles, publications dans les médias sociaux et produits radiophoniques, et participé à des initiatives avec des artistes maliens, l'objectif étant d'associer la scène culturelle malienne pour faire connaître ses travaux et diffuser des messages de réconciliation. La MINUSMA a également davantage communiqué sur son rôle et sur le soutien qu'elle apporte aux opérations électorales et à la transition politique. En dehors de la capitale, Bamako, des séances d'informations ont été organisées pour diffuser des campagnes et produits multilingues ciblant spécifiquement les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables de la société. La Mission a continué de promouvoir le dialogue intercommunautaire grâce à des programmes d'information radiophoniques adaptés en plusieurs langues.

X. Capacités de la Mission

Effectifs militaires

85. Au 15 septembre, 12 789 personnes (soit 96,2 % de l'effectif autorisé de 13 289 personnes) étaient déployées, dont 518 officiers d'état-major et 12 271 membres des contingents. Les femmes représentaient 3,82 % du personnel militaire.

Effectifs de police

86. Au 15 septembre, 1 745 membres du personnel de police des Nations Unies (soit 90,8 % de l'effectif autorisé de 1 920 membres), étaient déployés, dont 296 hors unités constituées et 1 449 dans le cadre des unités constituées. Les femmes représentaient 22,29 % du personnel hors unités constituées et 13,94 % des membres d'unités constituées.

Personnel civil

87. Au 1^{er} septembre, 93 % des effectifs civils de la MINUSMA avaient été déployés et les postes pourvus se répartissaient comme suit : 43 % de postes soumis à recrutement international, 10 % de postes de Volontaires des Nations Unies et 47 % de postes soumis à recrutement national. Les femmes occupaient 29 % des postes soumis à recrutement international, 42 % des postes de Volontaires des Nations Unies et 19 % des postes soumis à recrutement national.

Mise en œuvre du plan d'adaptation de la Mission

88. La MINUSMA a continué de mettre en œuvre son plan d'adaptation. L'équipe spéciale mobile a permis à la force d'accroître sa mobilité dans la zone d'opérations ainsi que sa capacité d'intervention rapide. Les unités de l'équipe ont la capacité de se déployer rapidement et de réagir en cas de problèmes de sécurité dans l'ensemble du théâtre des opérations, ce qui a considérablement amélioré le mode de fonctionnement de la force. Cette souplesse, qui permet à la force d'intervenir dans les zones reculées, a contribué à rassurer la population locale et à décourager les groupes armés terroristes d'agir.

89. L'équipe spéciale mobile a conduit plusieurs opérations, dont l'opération Meerkat (renforcement de la sécurité et de la protection dans la zone d'Ansongo, d'I-n-Tillit et de Tessit), au sud de Gao ; les phases II et III de l'opération Mongoose III, la première concernant le secteur Est (opération complémentaire de renforcement de la sécurité et de la protection) et la seconde le secteur Ouest (réserve de théâtre) ; l'opération Boni, opération aéroportée visant à assurer la sécurité d'une équipe de la MINUSMA enquêtant sur la situation des droits humains à Boni. L'objectif est d'aider la Mission à mieux comprendre l'évolution des conditions de sécurité dans la zone d'opérations ainsi qu'à faciliter les activités menées par les civils.

Mesures visant à optimiser les résultats

90. La MINUSMA a continué de prendre des mesures pour atténuer les menaces contre les convois, notamment en apportant un appui aérien dans les zones de tension connues, en affectant des troupes supplémentaires à la protection des convois.

91. En plus des nouvelles opérations mises en place dans le secteur Centre, deux opérations ont débuté dans le secteur Ouest : l'opération Wyvern et l'opération Wildebeest. Ainsi, ces deux secteurs sont le théâtre d'opérations qui couvrent des zones clés et permettront ainsi d'évaluer la situation en continu et, le cas échéant, de s'adapter immédiatement à l'évolution des circonstances.

92. Dans le cadre des efforts déployés pour garantir la préparation et la sécurité du personnel de maintien de la paix, les deux compagnies de neutralisation des explosifs de la MINUSMA organisent désormais une formation à la neutralisation des explosifs et des engins explosifs improvisés préalable au déploiement.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

93. Au vu de la reprise des attaques terroristes de grande envergure, notamment des tirs directs ou indirects, et du survol fréquent des camps de la MINUSMA par des drones aériens non identifiés, les installations de sécurité des locaux de la Mission ont fait l'objet d'opérations de maintenance et d'améliorations et des solutions techniques innovantes ont été déployées. Les dispositifs de sécurité et de défense ont été renforcés dans les camps de la MINUSMA à Aguelhok, Ber, Douentza, Gao, Goundam, Kidal, Mopti et Tombouctou.

94. Par ailleurs, les mesures de protection et de prévention contre la COVID-19, notamment les mesures d'auto-isolement au retour de l'étranger, continuent d'être appliquées à l'échelle de la Mission. Au 31 juillet, la MINUSMA avait administré 25 410 doses du vaccin contre la COVID-19 (dont 13 694 à des personnes pour qui il s'agissait de la première dose et 11 716 à des personnes pour qui il s'agissait de la seconde).

Déontologie et discipline

95. Une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été enregistrée au cours de la période considérée. La MINUSMA a continué d'appliquer sa stratégie de prévention des comportements répréhensibles, en particulier en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles. Dans ce cadre, elle a proposé des cours d'initiation et de remise à niveau en ligne à toutes les catégories de personnel et évalué les risques de manière à pouvoir recommander des mesures d'atténuation à appliquer dans ses zones d'opérations. Elle a également poursuivi ses activités de sensibilisation, notamment auprès des populations locales, et continué d'offrir une assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de faire face à ce phénomène de manière coordonnée dans le cadre du mécanisme de protection contre les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Questions environnementales

96. La MINUSMA a poursuivi ses activités de surveillance de l'environnement des camps et des installations des entrepreneurs. Elle a organisé des séances d'information visant à sensibiliser les membres du personnel à son mandat en matière d'environnement et à promouvoir une bonne intendance à cet égard. En outre, elle a soumis les données environnementales demandées dans le contexte du cadre de gestion de la performance et des risques en matière d'environnement pour l'exercice 2020/21.

XI. Observations

97. Il y a un an, les militaires ont pris le pouvoir politique et se sont engagés à entreprendre une refonte majeure de l'État, à lutter contre la corruption et l'impunité, à régler les problèmes de sécurité dans les régions du nord et du centre, à mener des réformes politiques et institutionnelles, à appliquer l'Accord et à organiser des élections crédibles et transparentes devant permettre le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Si les autorités de la transition se disent toujours déterminées à atteindre ces objectifs, les progrès ont été limités et la situation reste fragile ; des mesures plus résolues sont nécessaires pour faire face aux défis qui se posent. Tout atermoiement aurait pour conséquence d'exacerber l'instabilité politique et sociale et permettrait aux groupes extrémistes de continuer à prendre le contrôle de pans entiers du territoire malien. J'engage donc les parties prenantes maliennes à saisir cette occasion.

98. Je note avec une grande préoccupation les retards pris dans l'organisation des élections générales et l'achèvement de la transition politique prévues pour mars 2022. Les préparatifs du référendum constitutionnel relatif à l'adoption de réformes institutionnelles et politiques essentielles, prévu pour le 31 octobre, ont également pris du retard. J'exalte le Gouvernement malien et les autres acteurs nationaux à trouver, par le dialogue, un compromis sur les réformes à mettre en œuvre et les mesures à prendre pour mener à bien une transition rapide et constructive. L'ONU continuera de coopérer étroitement avec l'Union africaine et la CEDEAO afin d'aider les parties prenantes maliennes à faire en sorte que la transition politique soit menée à bien de façon pacifique et dans les délais fixés.

99. L'expansion des zones contrôlées par les groupes extrémistes et l'intensification de leurs activités violentes m'inquiète. Je condamne fermement les violences barbares et lâches commises le 8 août dans le cercle d'Ansongo, qui ont fait au moins 42 morts ainsi que plusieurs blessés parmi la population civile. Je condamne également les blocus illégaux et inhumains imposés par des éléments extrémistes à plusieurs

villages des régions du centre, qui se traduisent par des atteintes aux droits humains et une situation humanitaire désastreuse. Il faut mettre un terme à ces actes odieux, dont les auteurs doivent être rapidement poursuivis et condamnés. L'impunité des personnes coupables de violations graves des droits humains et d'atteintes à ces droits constitue une entrave à la lutte contre l'extrémisme violent. J'encourage le Gouvernement malien à déployer les forces de défense et de sécurité requises et à allouer les ressources financières nécessaires pour assurer le retour des autorités civiles et la fourniture des services socioéconomiques de base dans tout le pays, en particulier dans les régions du nord et du centre.

100. Ces derniers mois, les attaques menées par les groupes extrémistes contre les camps de la MINUSMA dans le nord du Mali se sont intensifiées. Cette situation est inacceptable et doit cesser immédiatement. Je condamne les attaques répétées contre le camp de la MINUSMA à Aguelhok. J'invite la population et les dirigeants locaux à collaborer étroitement avec la MINUSMA dans l'exécution de son mandat à Aguelhok et dans les autres régions du nord et je prends note des progrès accomplis à cet égard, notamment de l'engagement des principales parties prenantes à faciliter le travail de la Mission sur le terrain. Je compte sur l'appui du Conseil de sécurité pour ce qui est de prendre les mesures nécessaires face aux fauteurs de troubles.

101. Je prends note de la décision du Gouvernement français tendant à restructurer la présence de la force de l'opération Barkhane au Sahel et de fermer trois avant-postes dans le nord du Mali d'ici à janvier 2022. Je prends note, également, du retrait partiel des troupes tchadiennes déployées dans le cadre de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel dans la zone du Liptako Gourma. Je salue les efforts déployés par les forces tchadiennes et françaises face à la menace que représentent les groupes extrémistes dans la région du Sahel. Face à la nouvelle vague de violences provoquée par les éléments extrémistes qui s'abat depuis plusieurs mois sur la population civile au Burkina Faso, au Mali et au Niger, il est nécessaire de maintenir une présence internationale forte. Je demande à toutes les parties prenantes de continuer à coordonner étroitement ces processus de restructuration et de réduction des effectifs en vue d'éviter que se forme un vide sécuritaire dont les groupes armés et les terroristes risqueraient de tirer parti.

102. La situation sur le plan des droits humains et la situation humanitaire demeurent vivement préoccupantes. Je demande instamment au Gouvernement de transition de prendre des mesures urgentes concernant les cas emblématiques de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits. L'Organisation se tient prête à apporter l'appui voulu à cet égard. Les progrès accomplis par les parties au conflit pour ce qui est des violences sexuelles liées au conflit et des enfants touchés par le conflit armé sont encourageants. À cet égard, je me félicite que les dirigeants de la Plateforme aient adopté des plans d'action afin de lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants. Je prie les donateurs et les partenaires de fournir toute l'aide financière et matérielle nécessaire pour répondre à la situation humanitaire grave qui règne dans le centre et le nord du Mali. Face aux fermetures d'écoles, qui prennent des proportions réellement préoccupantes, un soutien national et international est également nécessaire.

103. La MINUSMA se heurte à des défis complexes, notamment dans le centre du Mali, où les risques pesant sur la population civile et les infrastructures essentielles s'aggravent. Dans ce contexte, le fait de rehausser les effectifs en tenue de la Mission, comme recommandé dans mon récent rapport sur l'adaptation et l'effectif autorisé de la MINUSMA ([S/2021/657](#)), et de mettre en place une stratégie malienne globale visant à relever les défis qui se posent permettrait de renforcer considérablement la capacité de la Mission de protéger les civils, de faciliter le rétablissement d'une présence efficace de l'État et d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de

maintien de la paix. Par ailleurs, je renouvelle la demande déjà formulée aux pays fournisseurs de contingents de fournir à la MINUSMA les hélicoptères de combat dont elle a besoin de toute urgence. Je demande instamment aux pays de la région de coopérer pleinement avec l'ONU aux fins du déploiement du matériel appartenant aux contingents. En effet, les retards dans la fourniture de ce matériel nuisent à la performance des troupes et à l'exécution du mandat. Par-dessus tout, je demande aux autorités maliennes de continuer à coopérer avec la MINUSMA. Il est essentiel que les dirigeants militaires et civils maliens travaillent main dans la main pour permettre à la Mission de mettre pleinement en œuvre son mandat et d'aider le peuple malien.

104. Je tiens à exprimer toute ma gratitude envers mon représentant spécial, le personnel en tenue et le personnel civil de la MINUSMA ainsi que les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, pour la contribution précieuse qu'ils apportent sur les plans de la paix, de la sécurité, de l'aide humanitaire et du développement, en dépit de conditions de sécurité particulièrement hostiles. Je remercie les acteurs internationaux et régionaux, les donateurs et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de leur participation continue aux efforts de stabilisation au Mali. Je remercie également la société civile et les organisations non gouvernementales, notamment les acteurs humanitaires, qui s'investissent activement dans la recherche de solutions multidimensionnelles à la crise que traverse le Mali.
